



Déclaration liminaire au CDEN du 21 avril 2020

Monsieur le Préfet,
Monsieur le Directeur académique,
Monsieur le Vice-président du Conseil départemental,
Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

Nous savons l'investissement de tous les personnels dans la situation inédite que nous vivons et qui a demandé des efforts phénoménaux d'innovation et d'adaptabilité. Nous y avons été très sensibles et nous tenons à tous les remercier et les saluer.

Cette séquence qui marquera les esprits est aussi un tournant historique pour l'Ecole tel que nous la connaissions jusqu'à ces jours derniers. Il nous faudra nous en emparer collectivement au sein de la communauté éducative après le confinement.

La FCPE porte un projet éducatif qui s'appuie sur une étroite collaboration entre parents et enseignants autour des jeunes et des enfants : la Co-éducation, trop souvent difficile à mettre en œuvre mais ô combien essentielle. La crise sanitaire avec son corollaire le confinement a mis en exergue la prépondérance de leurs rôles respectifs pour assurer la continuité pédagogique voulue par le Ministre : la noblesse du métier de professeur et l'implication significative des parents, loin d'être démissionnaires.

Pour autant, il ne faut pas oublier que les parents ne sont pas des enseignants !

Tous les parents se sont investi franchement en fonction de leurs moyens compensant de leur mieux les conditions matérielles, les difficultés techniques et pour certains financières. Dès lors, il est normal que leurs représentants soient mieux considérés et qu'ils soient systématiquement et véritablement associés à la vie de l'établissement.

Trop de conseils de classe de 2^e trimestre se sont tenus en faisant totalement abstraction de l'avis des parents et de leurs délégués, en contradiction avec les textes existants et les directives ministérielles et académiques. Vous ne pouvez pas demander aux parents d'être des « auxiliaires » de l'Éducation Nationale dans le cadre de la « continuité pédagogique » et refuser leur participation dans les établissements.

La FCPE demande donc que, tout comme l'organisation du CDEN de ce jour, les instances du 3^e trimestre telles que conseils d'école, conseils d'administration et conseils de classe puissent se réunir en audio ou visioconférence en présence de tous les élus et représentants.

La « continuité pédagogique » a été mise en place de façon très disparate. Les moyens mis à disposition des familles sont très différents d'un territoire, d'une académie, d'un département, d'une classe, école, collège, lycée à l'autre. La fracture numérique ainsi brutalement révélée vient renforcer les difficultés scolaires et sociales de trop nombreux élèves déjà éloignés de l'école. Par ailleurs, une vigilance particulière doit être de mise quant aux enfants bénéficiant d'un dispositif AESH, afin que le lien soit conservé entre les familles et les établissements.

La FCPE demande qu'aucun jeune ne se retrouve au bord du chemin. Pour cela, nous souhaitons notamment que l'institution scolaire et l'ensemble de ses acteurs fassent preuve de bienveillance et s'adaptent afin que les élèves ne soient pas lésés comme l'a déclaré le Ministre durant cette période de crise.

Si la FCPE tient à souligner les efforts engagés par la communauté éducative (Education Nationale et collectivités territoriales), il n'en demeure pas moins que, pour les parents, l'après confinement devra faire fi des seules logiques comptables et qu'il faudra investir nécessairement dans des mesures d'accompagnement.

Il nous semble donc inimaginable que la carte scolaire 2020-2021 fasse abstraction du contexte radicalement modifié et ne prenne pas en compte par exemple :

- Les éventuelles difficultés de finalisation des inscriptions pour certaines familles (projets de déménagements suspendus, etc.)
- le « rattrapage » des compétences de la maternelle à la terminale, qui devra être personnalisé et ne pourra s'effectuer dans des classes à effectif trop chargé
- le traumatisme lié à la pandémie et à la fermeture des établissements pendant de longues semaines, qui nécessitera un traitement particulier dans les apprentissages de l'année à venir.

Dès lors, pour que la reprise de l'enseignement se passe dans les meilleures conditions possibles à la rentrée, il apparaît indispensable de renforcer les moyens et de revoir les mesures de la carte scolaire établie avant le confinement.

Pour cela, et compte tenu de l'état d'urgence sanitaire de notre pays, nous demandons que la carte scolaire 2020 du département de l'Hérault adopte des mesures visant :

- au renforcement des moyens alloués en enseignants et AESH, tant pour les établissements du 1^{er} degré que pour ceux du Secondaire ;
- à l'annulation de toutes les fermetures de classe et à la confirmation des ouvertures, pour permettre une réelle diminution du nombre d'élèves par classe ;
- à l'annulation des suppressions de 15 postes RASED (soit 10 maîtres E et 5 maîtres G), pour soutenir les élèves, quelles que soient leurs difficultés

Au delà, Monsieur le Préfet, il convient de doter les établissements des services médico-sociaux indispensable aux élèves : médecins, infirmiers, psychologue de l'Education Nationale... mais aussi assistants d'éducation...

A la prochaine rentrée, il convient de donner au système éducatif les moyens de contribuer à la résilience sociale après ces bouleversements, en prenant le temps de l'écoute et en restaurant le lien social offert par l'école, pour permettre aux enfants de mieux appréhender le monde de demain.

Par ailleurs, les parents FCPE sont satisfaits de la perspective de la réouverture possible des établissements scolaires à compter du 11 mai, annoncée par le Président de la République lors de son allocution du 13 avril 2020. Mais ils souhaitent que toutes les assurances soient données aux familles sur des conditions de reprise des cours qui garantissent la **protection sanitaire** des élèves, de leurs proches et de tous les membres de la communauté éducative (organisation des transports scolaires, des salles de classe et des sanitaires, de la restauration, des internats, la mise à disposition de masque, de gel hydroalcoolique, de savon etc.). La santé est un bien précieux qui doit faire l'objet de mesures claires.

Nous vous remercions de votre attention et comptons sur vous !